

Compte-rendu

Comité de Suivi Natura 2000

06/01/2022



UNION EUROPEENNE

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

3, impasse des Marbres - 71390 BUXY

☎ 03 85 45 05 26

✉ secretariat@ccscc.fr

www.cc-sud-cote-chalonnaise.fr

 CCSCC - Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

 @cc_scc

Etaient présents :

M. FABRE Jérôme	Président du Comité de pilotage du site Natura 2000
M. D'HELLY Pierre	Vice-Président à l'Environnement – Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise
M. PASCUAL Antonio	Président – Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise
Mme. BOIVIN Aurélie	Vice-Présidente au Sport, la Culture et la Communication – Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise
Mme. NOEL Aude	Adjointe – Commune de Saint Désert
M. BERTIN BOUSSU Luc	Maire – Commune de Jambles
M. SPARTA Vittorio	1er Adjoint – Commune de Chagny
M. VOISIN Alain	Adjoint – Commune de Chenôves
M. PERRAUD Jérôme	Conseiller – Commune de Genouilly
M. RIDET Rémy	Adjoint – Commune de Curtil-sous-Burnand
M. VALETTE Edmond	Maire – Commune de Saules
Mme. SALVI Fabienne	Chargée de mission Bocage & Biodiversité – Chambre d'Agriculture de Saône et Loire
M. BELORGEY Alexis	Technicien Milieux Naturels, GEMAPI – Agglomérations du Grand-Chalon
Mme. BARBIER Cécile	Chargée de missions – Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
M. PETEY Armand	Aménagiste, adjoint au responsable environnement – Office national des forêts
M. PEULSON Florian	Représentant – Jeunes Agriculteurs de Saône et Loire
M. MATHIRON Dominique	Technicien de l'Environnement – Office français de la biodiversité
Mme. GASTELLIER Isabelle	Chargée de missions espaces naturels et biodiversité – Direction départementale des territoires
M. CORJON Jonathan	Animateur du site Natura 2000 de la Côte Chalonnaise – Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

3, impasse des Marbres - 71390 BUXY

☎ 03 85 45 05 26

secretariat@ccscc.fr

www.cc-sud-cote-chalonnaise.fr

Ordre du Jour :

- Bilan de l'année 2021
- Présentation du Programme d'Animation pour 2020
- Questions et Echanges

1- Bilan de l'année 2021

Le Président du Comité de pilotage a introduit la séance avant de donner la parole à l'animateur du site qui a présenté le bilan de l'année

MAEC et pastoralisme

L'année 2021 est une année de transition, aussi seuls les engagements surfaciques ont pu être reconduits pour une année. La nouvelle Politique Agricole Commune sera mise en place pour les nouvelles contractualisations en 2023.

Suite au désengagement de 2 exploitations, La mesure « Entretien des milieux » a pu être contractualisée sur 164 ha de pelouses calcicoles. Une éleveuse a repris les baux de 24 ha de pelouses qu'elle entretient hors du dispositif des MAEC.

Une discussion est engagée avec un autre éleveur pour la reprise de pâturage de 22 ha de pelouses calcicoles à St Martin sous Montaigu.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (CEN B) a mené une opération de restauration de pelouse, par broyage et export sur environ 7ha de pelouses embroussaillées à Chassey le Camp et Bouzeron.

- C. BARBIER (CEN B) précise que la surface ouverte sera entretenue par pastoralisme par l'éleveur en place.

Contrat Natura 2000

Les travaux du contrat initié en 2020 ont commencé en fin d'année 2021 sur l'éperon de St Martin sous Montaigu. Ce contrat porté par le Grand Chalon permet de restaurer et d'entretenir les pelouses calcicoles, autrefois pâturées. Les travaux de la fin d'année 2021 ont consisté en l'installation des clôtures du parc de pâturage (environ 5ha) avec deux passages pour les randonneurs et un accès véhicule pour l'éleveur. En plus des clôtures du parc, certaines zones de broussailles ont été rouvertes par l'entreprise.

Le pâturage est prévu par un autre prestataire et devrait démarrer au printemps de l'année 2022. Le troupeau sera principalement constitué de brebis, mais également de chèvres et d'ânes Cette combinaison semble être

un bon moyen de lutte face à la prédation du loup et des chiens errants. Des supports de communication et de pédagogie seront installés aux abords du site.

- A. BELORGEY (Grand-Chalon) précise qu'il s'agit de la première opération menée par le Grand-Chalon sur ses pelouses calcicoles et qu'une transhumance aura lieu pour la mise en place du pâturage du site.

Réflexion sur la gestion des nouvelles entités

Rappel est fait sur l'évolution récente du site et de son périmètre.

- Des représentants des communes concernées par le site Natura 2000 questionnent sur ce qu'implique le dispositif Natura 2000 sur les parcelles de leurs communes.
- Réponse : le statut Natura 2000 n'est pas équivalent à une réserve, notamment au niveau de la réglementation qui est moins stricte en Natura 2000 qu'en réserve. La gestion dépendra entre autres de l'état de conservation des milieux et espèces ainsi que des opportunités locales.

Entités à enjeux chiroptères

- Fermeture de l'accès au tunnel de Bissy sur Fley pour apporter une quiétude aux chauves-souris, notamment pendant la période de reproduction de la colonie de Grands-murins qui est un des principaux enjeux du tunnel.
- Accompagnement par des chiroptérologues de la Société d'Histoire Naturelle d'Autun lors de visites d'entités et de rencontre d'élus et de propriétaires pour leur proposer des aménagements

Entités à enjeux pelouses calcicoles

- Visite des entités et prises de contact avec les propriétaires (principalement des communes). Suite au changement de municipalité, il est fait le constat que les enjeux spécifiques liés à la gestion des pelouses calcicoles ne sont pas connus des nouvelles équipes municipales. Les propriétaires ont montré des réticences aux gestions proposées, notamment face aux interventions « lourdes » de restauration de pelouses. Pour certain, le site Natura 2000 doit être laissé en libre évolution, sans intervention de l'homme. Cela étant appuyé par la présence des buis qui repartent après les attaques de la Pyrale du Buis. Si aucun entretien n'est réalisé, les milieux de pelouses vont se refermer et progressivement évoluer en forêt, et les pelouses disparaîtront. La présence du loup amène également quelques réserves à l'entretien des pelouses par pâturage.

Sensibilisation

La sensibilisation aux enjeux du site s'est faite par différents moyens :

- Échanges avec le Petit Futé de la Côte Sud Chalonnaises, pour présenter le patrimoine naturel de ce territoire et notamment celui du site Natura 2000.
- Animations scolaires :

Deux demi-journées réparties sur 2 jours ont été consacrées à une classe de l'école de Montagny-lès-Buxy. La première demi-journée, en classe, les enfants ont pu découvrir les pelouses calcaires (biodiversité, enjeux et gestion) pour ensuite mettre en application sur site les notions apprises la veille.

Une classe de l'école de Saint Laurent d'Andenay a également été sensibilisée aux pelouses calcicoles par 2 h d'activités sur site.
- Communication régulière à travers différents média (Newsletter Environnement de la CCSCC, bulletin biannuel, etc.).

Evaluation des incidences

- Le projet de plantation de vignes à Givry est soumis à un examen au cas par cas, du fait du changement de destination du sol boisé en terre agricole. Pour cet examen, une étude d'impact 4 saisons devrait être rendue à l'autorité environnementale qui rendra un avis avec des préconisations. La municipalité, des citoyens et le porteur de projet suivent avec attention les avancées de ce dossier.
- Une première édition d'un trail a été organisé cette année, l'organisation a contacté la DDT en amont de l'évènement pour les parcours en Natura 2000. Une rencontre a donc eu lieu sur le site pour exposer les enjeux et les confronter au parcours.

- Le déroulement d'un autre évènement sportif a été appris l'avant-veille de sa tenue. Avec un tel délai, il n'a pas été possible de rencontrer les organisateurs en amont de l'évènement. Ce qui ne devrait plus se reproduire en 2022.
- A. PASCUAL (CCSCC) demande si les organisateurs de manifestations sportives ont obligation de consulter les autorités environnementales ou l'animation du site Natura 2000 pour organiser l'évènement.
- Réponse de la DDT : Non, pas d'obligation à consulter mais l'organisation doit cependant remplir une évaluation des incidences à retourner aux préfectures. Mais la préfecture de Saône-et-Loire ne savait pas à qui transmettre ces évaluations des incidences qui normalement doivent être portées à connaissances des structures animatrices des sites Natura 2000. Le lien est désormais rétabli entre la préfecture et les services de la DDT.
- A. VOISIN (Chenôves) demande comment les structures impliquées peuvent avoir connaissance que l'évènement se tient tout ou partie en Natura 2000 et de la réglementation qui s'impose à lui. Il suggère de mener des actions de sensibilisation à ce propos.
- J. CORJON (Natura 2000) répond qu'il s'agit justement d'un point du programme à venir. Les municipalités sont souvent sollicitées pour ce type d'évènement et elles pourraient jouer le rôle de relais de l'information concernant Natura 2000 et donner les coordonnées de l'animateur.

2 - Programmation 2022

Actualisation du DOCOB

Rappel est fait sur ce qu'est un DOCOB.

Avec l'évolution récente du site Natura 2000 de la Côte Chalonnaise, sa gestion est planifiée dans 3 DOCOBs différents, dont l'un date de 2006. Les nouvelles entités du site ne figurent dans aucun de ces DOCOBs. Il est aujourd'hui nécessaire de n'avoir qu'un document unique auquel se référer pour la gestion du site. La révision du DOCOB est donc une des actions principales des prochaines années.

L'Évaluation de l'État de Conservation (EEC) des pelouses calcicoles du site est prévue pour 2022. Une partie de l'EEC se fera en prestation et le

reste en régie, avec l'appui du Conservatoire botanique national du Bassin Parisien, selon la méthode définie par le CEN Bourgogne.

Il sera aussi nécessaire de compiler les informations présentes dans les différents DOCOBs, d'extraire et d'analyser les données disponibles sur la base de données SIGOGNE. La révision du DOCOB fera l'objet d'un stage de master 2 en 2023.

Préparation des MAECs

Pour la contractualisation en 2022, il faudra procéder à la reconduction des engagements de 2021.

Avec la mise en place de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) prévue pour 2023, il faudra rédiger et déposer un PAEC en fin d'année 2022. La campagne de contractualisation des nouvelles Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) aura lieu au printemps 2023. Les mesures changent par rapport à la précédente PAC, il ne sera plus possible de subventionner des mesures d'ouverture mécanique de parcelles, ce qui risque de freiner la restauration de pelouses calcicoles sur le site. Les efforts seront sûrement consacrés à la mise en place de pâturage extensif sur les zones de pelouses calcicoles, à la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires sur les entités à chauves-souris et à la plantation et le maintien de haies sur les entités à chauves-souris. Chaque mesure demandera à l'animateur du site de réaliser des diagnostics d'exploitation. Le cahier des charges de ces diagnostics n'est pas encore connu.

- Il est demandé : le détail des mesures de limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires et si seules les parcelles en Natura 2000 peuvent faire l'objet de MAEC.
- Réponse : il s'agit de mesures surfaciques qui indemnisent les manques à gagner de l'agriculteur dû à la diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires. Pour contractualiser des MAECs, il faut que les parcelles figurent dans le périmètre du Projet Agro-Environnemental et Climatique qui sera déposé.

Évaluation des incidences

En 2022 et 2023, du temps sera consacré au suivi des Évaluations des Incidences (EI) en cours, notamment la plantation de vignes à Givry pour laquelle l'étude d'impact devrait bientôt être rendue.

Il n'est pas possible de prévoir quels seront les projets qui devront faire l'objet d'EI mais une veille sera maintenue.

Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

3, impasse des Marbres - 71390 BUXY

☎ 03 85 45 05 26

secretariat@ccscc.fr

www.cc-sud-cote-chalonnaise.fr

- E. VALETTE (Saules) demande si les EI peuvent être consultées, cela pourrait alimenter le projet d'Atlas de la Biodiversité Communale.
- Réponse : Les évaluations des incidences sont réglementées par un décret pour les gros projets et par deux arrêtés préfectoraux (notamment pour le retournement de pelouses...). Elles font l'objet d'une réponse de la DDT qui n'est pas consultable. Pour les projets qui entrent dans le champ du cas par cas ou de l'évaluation environnementale, les réponses sont consultables sur le site de la DREAL qui est l'autorité de gestion.

Sensibilisation

Certaines équipes municipales ayant changé en 2020, le dispositif Natura 2000, le périmètre du site et ses enjeux ne sont pas compris par toutes les communes. Du temps sera consacré à la sensibilisation des municipalités sur ces thématiques et sur le rôle de relai qu'elles peuvent jouer auprès des habitants. Les animations natures scolaires et grand public pourront se faire par prestation.

- C. BARBIER (CEN B) suggère de rencontrer les équipes municipales sur site pour qu'elles puissent s'approprier les enjeux et comprendre le mode de gestion interventionniste à appliquer sur les pelouses calcicoles.
- A. VOISIN (Chenôves) appui sur le fait qu'il sera important de préciser quel est le rôle des mairies sur le site Natura 2000.
- P. D'HELLY (C.C.S.C.C.) rajoute que les citoyens non plus, n'ont pas la connaissance de la biodiversité du site, d'où l'importance de sensibiliser les élus locaux qui se feront « porte-parole » du site.
- E. VALETTE (Saules) suggère que le temps affecté à la sensibilisation, volet essentiel de la préservation de la biodiversité, est peut-être un peu faible.
- Réponse apportée : la révision de DOCOB et la mise en place des prochaines MAECs sont les priorités des deux prochaines années, ce qui diminue le temps accordé aux autres actions. C'est aussi pour cette raison que les animations scolaires et grand public peuvent être envisagées par une prestation extérieure.

Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP)

Entre autres acteurs du territoire, les animateurs de site Natura 2000 de la région ont été consultés dans le cadre de la SNAP pour faire remonter des propositions. Du temps sera consacré en 2022 à l'alimentation de ces propositions et notamment au niveau de l'acceptation locale.

Administratifs & Divers

Du temps est évidemment prévu pour les tâches administratives et des jours sont laissés « libres » pour les répartir, selon les demandes sur d'autres actions prévues ou non.

En 2023

La demande de subvention faite en fin d'année 2021 porte sur l'animation du site pour les années 2022 et 2023. Le programme de 2023 est similaire à celui de 2022, c'est-à-dire que la révision du DOCOB et la mise en place des MAECs restent les actions prioritaires. La cartographie des habitats d'intérêt communautaire du site est prévue dans le cadre de la révision du DOCOB.

Questions et remarques

- A. BELORGEY (Grand-Chalon) est intéressé pour avoir un retour d'expériences et des précisions quant à l'opération de broyage et d'export qui a eu lieu à Chassey le Camp et Bouzeron.
- A. VOISIN (Chenôves) précise qu'il est tout à fait possible de solliciter les municipalités pour apporter une aide à l'animation du site Natura 2000.

Monsieur PASCUAL, Président de la C.C.S.C.C., annonce le départ de Jonathan CORJON pour le début du mois de février, il sera remplacé.